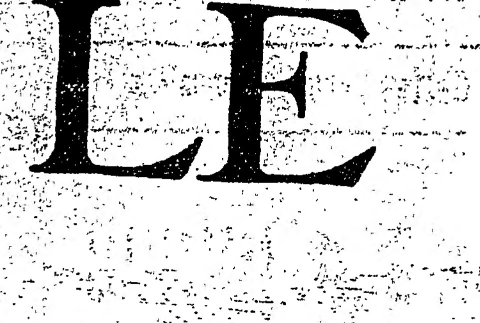
2ème ANNÉE — DUCK LAKE, SASK. JEUDI 26 SEPTEMBRE 1912 — No. 30

Tous articles, nouvelles, communications, destinés à la publication dans "Le Patriote de l'Ouest" doivent être adressés et parvenir au plus tard le LUNDI MATIN à la Rédaction.

Pour toutes demandes concernant les abonnements et les annonces, et pour les envois d'argents, on doit s'adresser à l'Administration.

ABONNEMENTS:

Un an (Canada)	$1.00
Un an (Etats-Unis)	$1.50
Un an (Europe)	$2.00





LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI! — *NOTRE LANGUE!*

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest.

Publie chaque semaine, le jeudi, les plus récentes nouvelles du district et un résumé de toutes les nouvelles du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe.

Possède plusieurs excellents collaborateurs.

Le "Patriote de l'Ouest" est le seul journal français de la Saskatchewan.

ANNONCES:

La ligne (1ère insertion)	$0.12
Insertions subséquentes	0.08
Mariage, Décès, Naissance	.25

A. F. AUCLAIR, O. M. I., *Rédacteur en Chef* — Propriétaires Cie LA BONNE PRESSE LTEE

La question scolaire manitobaine

Les négociations, depuis longtemps en cours entre les catholiques de Winnipeg et le Bureau des écoles publiques de cette ville, semblent en voie de parvenir à une solution satisfaisante.

Si l'on supprime réellement le fardeau de la double taxe, par la location des établissements catholiques et la rétribution des instituteurs, ce sera un grand pas de fait dans la voie d'une solution équitable au bénéfice des catholiques de Winnipeg : ce ne serait pas toutefois la solution complète et définitive de la question scolaire manitobaine, pour la bonne raison que Winnipeg n'est pas tout le Manitoba et que toute l'entente repose sur le bon vouloir du Bureau des écoles publiques. Les catholiques accepteront avec joie et même avec reconnaissance ce redressement partiel de griefs que le prétendu règlement Laurier-Greenway laissait subsister depuis quinze ans, mais ils ne diront pas que la solution est complète et définitive, car elle ne l'est pas.

Nous publions dans une autre colonne un article élaboré de M. Omer Héroux, dans le *Devoir*, où les précisions nécessaires sont nettement indiquées.

Sous la direction de leur vaillant archevêque, avec le concours de la Fédération Catholique, les catholiques feront bloc solide pour faire échec aux retours possibles du fanatisme et pour conduire à son couronnement l'œuvre de justice commencée.

La diffusion des bonnes lectures

Telle est l'intention générale que le Souverain Pontife recommande à tous les membres de l'Apostolat de la prière pour le mois d'octobre.

Les bonnes lectures sont des semences de bonnes actions ; les mauvaises, préparent à tous les crimes. L'homme de bien a donc un double devoir à remplir à cet égard : celui d'abord de ne se nourrir lui-même que de bonnes lectures, et ensuite celui de les propager autour de soi.

La propagande de la bonne presse (journaux, livres ou revues) est l'important devoir, trop souvent méconnu, que le Souverain Pontife rappelle à tous les fidèles. C'est un devoir réel et grave qui incombe à tous les catholiques, prêtres et laïques, un devoir de conscience dont la gravité se proportionne à l'influence dont chacun peut disposer.

Est-ce qu'on le comprend toujours ? Est-ce que chacun, par exemple, s'efforce avec persévérance à faire pénétrer un bon journal dans chaque famille en y consacrant son temps, son dévouement et au besoin son argent ? Est-ce que chaque famille se fait un devoir de conscience de recevoir des bons journaux, de ne recevoir que ceux-là, et d'en payer l'abonnement ?

Il faut bien avouer que si les bons mettaient au moins autant de zèle à répandre la vérité que les méchants en mettent à répandre l'erreur, le mal ne ferait point partout tant de progrès.

A part une belle et vaillante minorité qui a eu l'intuition et le courage du devoir, la majorité des fidèles et même du clergé, il faut l'avouer, n'a pas compris le rôle prépondérant que joue la presse dans nos destinées religieuses et sociales, et les obligations qui découlent de ce fait.

Dans la hiérarchie de nos œuvres il faut donner la première place aux œuvres de presse. Pourquoi ? C'est que, toutes les autres œuvres s'anémieront ou se stériliseront par l'effet des mauvais journaux.

Aujourd'hui, tout le monde sait lire ou à peu près, et tous dit Léon XIII, "sont animés d'une avidité insatiable de lire."

Voilà le fait. Il en est qui le contestent encore, mais l'expérience nous prouve que la plupart de ces optimistes sont dans l'illusion.

Or, si tout le monde, hommes, femmes, enfants lisent, et lisent la mauvaise presse, qu'arrivera-t-il de toutes les œuvres que la nécessité, la tradition ou les circonstances ont mises au premier rang ?

Quelque rang que vous donniez théoriquement à l'œuvre de la bonne presse, *pratiquement* aucune autre ne vaudra ou n'aura d'effets durables et étendus si vous négligez celle-là.

En face de la presse ennemie

La préférence accordée aux journaux hostiles et sectaires est précisément ce qui donne son apparence spécieuse au prétexte pour lequel on délaisse les bons.

Il en résulte, en effet, que l'indifférence des catholiques amoindrit les ressources des bons journaux et les force à reculer devant les sacrifices qui leur permettraient de devenir plus vivants, plus intéressants, mieux informés.

Le clergé et les fidèles, dans leur ensemble, ne se rendent pas compte des frais énormes que nécessite la confection d'un journal pour qu'il puisse lutter en intérêt avec la mauvaise presse sans l'appoint des passions.

Ils ne se doutent pas des prodiges d'économie, du travail écrasant, des sacrifices personnels d'argent, de santé que doivent s'imposer les directeurs, rédacteurs et administrateurs de ces journaux pour faire quelque figure sur la brèche où ils défendent, jusqu'à l'épuisement de leur bourse et de leur vie, la foi catholique, l'honneur de l'Eglise et les principes qui soutiennent la vie sociale.

Nos journalistes n'ont ni moins de valeur ni moins de savoir-faire que leurs concurrents, mais que peuvent l'ardeur et le talent sans le *nerf* de la guerre ?

Et puis, ne devine-t-on pas ce qu'il y a d'accablant, à la longue, dans cette indifférence du public, dans cette nécessité de toujours rogner sur les frais, dans cette impossibilité de faire le "bel et bon ouvrage" dont on se sent capable aussi bien que l'adversaire, mais qu'on ne peut accomplir faute de ces ressources que des amis jettent étourdiment à l'ennemi ?

Et que dire aussi de cette sévérité du public catholique à l'égard de sa presse ?

On passe tout aux journaux sectaires. On ne leur garde rancune d'aucune monstruosité, d'aucun concours absurde, d'aucune "course à la mort," d'aucune interview mensongère, d'aucune attaque contre ce que nous avons de plus cher.

Mais le bon journal vient-il à commettre une de ces maladresses ou de ces erreurs presque inévitables dans le feu perpétuel de l'improvisation qu'est le journalisme ; a-t-il eu le malheur de soutenir une opinion qu'on ne partage pas, de froisser nos préférences, de nous déplaire, en un mot, vite, on se désabonne !

Et, dès lors, on devient l'adversaire de ce journal, on le combat, on le dénigre, on en parle avec un sourire dédaigneux, on lui garde une impérissable rancune.

"Je connais, disait un journaliste, de ces ressentiments qui n'ont pas désarmé depuis quinze ans."

Eh bien ! tout cela est injuste. Je dirai plus : c'est de l'ingratitude.

Et c'est pour toutes ces causes, se complétant les unes les autres, que s'explique l'infériorité relative de notre presse en face de l'immense envahissement de la presse ennemie.

Les dures caboches !

Chaque fois qu'un tyranneau quelconque s'attaque à l'enseignement du français, dans l'Ontario ou dans les autres provinces, la presse anglaise fait mine de croire que si le français est enseigné dans nos écoles, l'anglais y est du même coup ignoré ou supprimé. Ça n'entre point dans leurs dures caboches que si eux sont trop bornés pour apprendre deux langues et même une seule comme il faut, la leur, il n'en va pas ainsi des petits Canadiens français. Et pourtant il y a des faits et des résultats qui leur crèvent les yeux !

Comment expliqueront-ils, par exemple, le brillant succès que remportent chaque année les élèves de nos écoles bilingues aux examens du Gouvernement ? examens anglais s'il vous plait ! Les *Cloches* citaient l'autre jour, pour les écoles du Manitoba, quelques chiffres que nous reproduisons ici :

"Saint-Norbert : Sur 32 élèves qui se sont présentées 31 ont réussi et 13 sont passées avec honneur.

Sainte-Anne : Les 22 élèves qui se sont présentées ont toutes réussi et 12 sont passées avec honneur. Dans la 1e et 2e partie de la 3e classe Melle Rose-Alma Fontaine, de Thibeauville, est arrivée la première de toute la province. Une autre, Melle Albertine Grouette a obtenu le premier prix d'*Histoire du Canada* ($30).

Les Sœurs des SS. NN. de Jésus et Marie ont présenté dans leurs différents couvents de Winnipeg, Saint-Boniface, Saint-Pierre, Sainte-Agathe et Saint-Jean-Baptiste 158 candidates, parmi lesquelles 142 ont réussi et 36 ont passées avec honneur.

Saint-Charles : Sur 19 élèves qui se sont présentées 14 ont réussi."

Là, franchement ! si quelques écoles exclusivement anglaises ont pu faire à peu près aussi bien, il n'y en a pas une seule qui a pu faire mieux. Et l'on vient encore nous corner les oreilles avec cette vieille rengaine qui traîne dans les loges orangistes... et ailleurs : "les *French* ne font pas apprendre l'anglais à leurs enfants."

L'argument des assimilateurs est d'un ridicule désopilant, mais faute de mieux on s'en sert tout de même pour trouver prétexte à de nouvelles persécutions contre nous.

Au Manitoba, une fillette canadienne arrive première de toute la province.

Dans l'Ontario, une fillette de 11 ans, à Ottawa, l'emporte haut la main sur tous les concurrents des écoles publiques.

Dans l'Alberta et la Saskatchewan, ce sont partout les écoles où le français est enseigné, comme ici à Duck Lake par exemple, qui figurent au tableau d'honneur aux examens anglais du Gouvernement.

C'est d'une école catholique, bilingue, canadienne française, de Winnipeg, que le ministre de l'Education, M. Coldwell, a affirmé "qu'elle était la meilleure école de la province."

Et pourtant, messieurs les assimilateurs continueront à répéter que les Canadiens ne font pas apprendre l'anglais à leurs enfants !... Jugez un peu, s'ils l'apprenaient !!!

Ah ! les dures caboches !

Les saltimbanques politiques

"Saltimbanques"— artistes forains qui excellent à *sauter* sur les *planches* de leurs "baraques"— et à faire sauter aussi, le cas échéant, les badauds mystifiés.

Soyons impitoyables, sévères et justes, pour les saltimbanques politiques de tous les partis politiques. "C'est charité de crier au loup" disait le très doux et saint François de Sales, évêque, Père de l'Eglise. J'ajoute laïquement : c'est charité, bien ordonnée, non seulement de crier au loup qui attaque le troupeau catholique, mais encore, peut être plus encore, de taper sur le loup, à l'occasion. Les saltimbanques politiques sont de ces loups. Mais ils ont soin d'endosser des peaux de moutons. Tappons sur leurs peaux. C'est œuvre de bon berger, même "laïque".

++++

J'ai "tapé, hautainement, "sur le saltimbanque maconnique couvert de la peau de mouton" conservatrice. C'est le tour, aujourd'hui, d'un autre saltimbanque, couvert de la peau de mouton "libérale".

Il s'agit de celui qui s'appelle-ra, dans l'Histoire moderne du Canada, le "capitulard" ; de celui qui fut longtemps l'*Idole* des badauds, aux yeux de qui il jeta tant de poudre ; de celui que les Anglais appelaient avec une admiration consciente : the "silver tongue" l'homme politique à la langue d'argent, le maître chanteur palinodiste par excellence.

++++

Le *Devoir* a publié une lettre de M. H. Garneau (13 sept.) qui affirme que sir Wilfrid Laurier, alors au pouvoir et responsable, blâma une déclaration ministérielle du F.·. Fielding (autre saltimbanque !) alors collègue de Laurier portant : "La flotte canadienne en temps de paix mais impériale en temps de guerre" prendra part "à toutes les guerres, justes ou injustes" de la métropole (Londres).

Cette déclaration ne fut jamais désavouée publiquement par Laurier chef nominal des F.·. Fielding, Sifton (Clifford) and Co.

A ce propos H. Bourassa prend son bon fouet et administre aux palinodies de Laurier — les Canadiens jusqu'ici ont avalé tant de *bouillons* avec des feuilles de laurier dedans !— une série de châtiments mérités. Ces palinodies sont historiques.

Comptons les coups :

No 1 : LAURIER ET LA GUERRE DES BOERS (1899-1902) :

"En septembre 1899, M. Laurier faisait plus que "blâmer" la participation du Canada à la guerre. C'est l'une des rares fois où je l'ai vu perdre son admirable sang-froid. Je l'ai vu, de mes yeux, frapper la table de son poing, je l'ai entendu, de mes oreilles, traiter de "fous" les gens qui parlaient d'envoyer des contingents en Afrique. J'étais dans l'antichambre de son cabinet lorsqu'il disait lui-même à M. Kingsmill, rédacteur du *Globe*, "libéral", l'interview fameuse dans laquelle il déclarait contraire à la constitution tout enrôlement de troupes destinées au Sud-africain. Dix jours après, il faisait volte-face et prenait le mot d'ordre des "fous" de la veille. Et depuis ce temps, ceux qui, comme nous, ont continué de croire vrai ce que M. Laurier pensait, le 3 octobre 1899, sont traités de "fous" par la valetaille qui, dix jours plus tard, entraîna ou suivit le maître dans sa volte-face."

Signé : H. BOURASSA

No 2 : LAURIER ET NOS DROITS SCOLAIRES (1905) :

"En 1905, lorsque M. Sifton donna sa démission afin de forcer M. Laurier à descendre du "roc de la constitution" — ce furent ses propres paroles— et que M. Fielding menaça un instant, de s'en aller, le premier ministre fut superbe de résistance.. pendant une semaine. "*They may kill me*", disait-il fièrement, "*but they can't scare me !*". (Ils peuvent me tuer. Ils ne m'effraieront pas !). Puis toute cette belle fierté s'effrita. A quelques jours de là, il dégringolait du roc de la constitution et passait sous les fourches caudines de ses "assassins", redevenus ses copains.

Et ceux à qui il avait lui-même conseillé la résistance étaient traités d'énergumènes, parce qu'ils refusaient de capituler avec lui".

Signé : H. BOURASSA

***

No 3 : LAURIER, LA RÉCIPROCITÉ ET LA MARINE (1911) :

"Il en a été de même pour la marine et la réciprocité,

"M. Laurier ne voulait ni l'une ni l'autre. Poussé par lord Grey, il a commencé par lâcher pied sur la marine. Il aurait voulu d'abord en faire une marine canadienne. M. Fielding ainsi que les rares jingos et les nombreux poltrons de son parti le forcèrent à faire un autre pas, toujours malgré lui. Il laissa donner à sa loi l'interprétation de M. Fielding, "qu'il désapprouvait". Puis il fit traiter et qualifia lui-même d'incendiaires, de démagogues, de fauteurs de discordes, ceux qui, comme nous, persistaient à rester fidèles aux principes qu'il avait, lui-même, préconisés jusqu'au jour où il changea son fusil d'épaule.

"Désabusé par l'élection de Drummond-Arthabaska sur la possibilité de faire sa loi navale, il passa une troisième fois sous le joug de M. Fielding. En voulant se dégager du piège de la marine, il tomba dans le traquenard de la réciprocité.

"Il avait "blâmé" les deux politiques ; mais il les a subies toutes deux. C'est pourquoi il a tant de peine à retrouver aujourd'hui son équilibre..."

Signé : H. BOURASSA

***

C'est avec un plaisir légitime, justifié, que je me fais—sans plus de commentaire—l'honneur de signer, après H. Bourassa :

Jean-Baptiste GARDAVOU

Articles remis

L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro divers articles entre autres : La résistance aux lois injustes dans l'Ontario—"Motu Proprio de Pie X sur l'immigration catholique — Notes de St Boniface — Souscriptions au monument La Verendrye, etc.

De par le Monde

Nouvelles du Canada, des États-Unis et de l'Europe

Les terrains de la Saskatchewan.

M. Vendenboom, un millionnaire américain, prétend que dans 10 ans il n'y aura pas un acre de bonne terre à acheter dans toute la Saskatchewan pour moins de $50 à $75.

La construction à Edmonton

Plus de deux cents bâtisse neuves ont été construites à Edmonton durant le mois d'août.

La culture mixte.

Les hazards auxquels s'exposent ceux qui ne cultivent que du blé, poussent bon nombre de cultivateurs à adopter la culture mixte, en somme plus avantageuse.

---

illes "champignons'

Il n'y a pas deux semaines que le chemin de fer passe à Vanguard Sask., et déjà le village a cinq magasins, 6 marchands de bois, 2 quincailleries, 2 magasins de machines agricoles, une banque, etc. Des lots qui valent $75 se vendent jusqu'à $650. Le cas de Vanguard est celui de plusieurs villes de l'Ouest.

Briquetteries à North-Battleford.

L'industrie de la brique se développe considérablement à North Battleford.

L'hotel du G. T. P. a Edmonton.

Le G. T. P. a commencé les travaux de construction de son hôtel qui coûtera $1.250,000.

Un troupeau de 10,000.

Un troupeau de 10.000 moutons a été conduit du Montana à Crowfoot, Alta., une distance de 200 milles, au compte d'une compagnie d'élevateurs qui possède un ranch de 12,000 acres, à cet endroit. Depuis le temps d'Abraham et de Jacob il ne s'est peut-être pas rencontré souvent de troupeaux plus considérables.

Ferme expérimentale

On annonce que le gouvernement fédéral a décidé d'établir une ferme expérimentale à Lockwood, Sask.

L'évaluation à Rosthern.

Le rôle d'évaluation pour la ville de Rosthern est maintenant $937,740.

Telephones.

Plusieurs lignes nouvelles de téléphones se construisent dans les campagnes de la Saskatchewan.

Ecole Juive

Edmonton possède une école juive qui compte 60 élèves.

L'inauguration du Palais Législatif à Régina.

L'inauguration du Palais Législatif de la Saskatchewan aura lieu le 12 octobre et sera présidée par S. A. R. le duc de Connaught.

La question navale.

Le premier ministre. M. Borden a annoncé au banquet du 21 septembre, que la session fédérale s'ouvrirait en novembre et que le programme du gouvernement sur la question navale serait alors soumis à la discussion parlementaire.

Ce sera Winnipeg.

Une dépêche d'Autriche nous apprend que Mgr Boodka, premier évêque ruthène au Canada, résidera à Winnipeg et non pas à Saskatoon. Le nouvel évêque a été consacré samedi dernier, à Lemberg, capitale de la Galicie.

Les "drôles de corps"

15,000 Odd Fellows, (en français: "des drôles de corps") ont paradé la semaine dernière à Winnipeg. La société secrète des Odd Fellows se rattache à la Franc-Maçonnerie, elle est nommément condamnée par l'Eglise.

Les Canadiens à Prince-Albert

La mission donnée à la cathédrale de Prince Albert par le R. P. Croisier, O. M. I., pour tous les catholiques de langue française vient de se terminer au milieu d'un succès et d'un enthousiasme indescriptible.

Pendant les huit jours qu'ont duré les saints exercices, on a pu voir sans interruption la foule compacte des pieux Canadiens se presser sous les humbles voûtes, avide d'entendre la parole de Dieu prêchée dans leur langue.

Chaque soir et chaque matin, le chant des cantiques populaires s'envolait vers le ciel, lancé par des centaines de poitrines humaines et se répercutait au loin dans un ensemble parfait.

Le grand orgue lui-même paraissait tout heureux de chanter à nouveau ces beaux vieux airs du passé, et ses tuyaux résonnaient, tantôt gais ou plaintifs, tantôt graves ou débordants d'allégresse suivant le mystérieux frissons qu'ils sentaient planer sur la foule recueillie.

Grâce à l'expérience et à l'habile direction du bon père Croisier, les cérémonies se sont succédées dans un ordre parfait.

C'était d'abord le jeudi, la fête des enfants, où une centaine de garçons et de filles, massés dans le sanctuaire de la cathédrale, les bras tendus vers l'Hostie sainte exposée sur le Maître Autel, adressaient à Jésus Hostie, avec leurs voix enfantines, les plus impressionnantes supplications: *Cœur de Jésus, sauvez les pécheurs!.. Sauvez nos parents!.. Sauvez-nous tous!..* Et dans un dernier cri de prière leurs chants suaves s'envolaient vers le ciel attentif:

Dieu de clémence
O Dieu Sauveur!
Pardonnez nos offenses
Par votre Sacré Cœur

Puis ce fut le dimanche après-midi, la fête des bébés, où l'on pouvait voir les tout petits, pendant que le prédicateur parlait aux mères chrétiennes, s'en aller deci, delà, à travers l'église et le sanctuaire,.. montant sur les marches de l'autel et venant même tirer sur l'étole du Père, tout heureux de cette familiarité, en bon disciple du Maître qui a dit: *Laissez venir à moi les petits enfants!*

Puis dimanche soir, la fête des hommes. L'inoubliable procession du T. S. Sacrement, au milieu de cette foule d'ouvriers et de bourgeois portant des flambeaux et répétant avec enthousiasme les vieux cantiques qu'ils chantaient autrefois sur les rives du St Laurent.

Et que dire de la profession de foi de tous ces hommes catholiques pressés les uns contre les autres dans le sanctuaire illuminé aux pieds de l'ostensoir élevé devant eux par le prêtre et renouvelant avec une voix mâle, toute remplie d'émotion, les promesses de leur baptême et de leur première Communion:

Oui!.. je crois en Dieu!
Oui!.. je crois en Jésus-Christ!
Oui!.. je crois à l'Eglise catholique!
Oui!.. je suis prêt à mourir pour ma foi!..
Oui!.. je jure de remplir toujours mes devoirs.

Et sur la foule recueillie, attendrie jusqu'aux larmes, le prêtre trace le signe mystérieux de la bénédiction avec l'hostie sainte...

Et se relevant, tous ces chrétiens s'écrient dans un dernier transport qui ne paraît plus être de la terre:

Nous voulons Dieu! c'est notre Père!
Nous voulons Dieu! c'est notre Roi!

C'est fini, un silence solennel fait place à cet enthousiasme bruyant et voilà que soudain on entend le glas funèbre lancé dans le calme de la nuit par le bourdon de la cathédrale,

Et la voix du prédicateur triste et grave lui fait écho:

"J'entends, dit-il, la cloche des morts!.. Prions pour ceux des nôtres qui ont résisté à la grâce et ne sont pas venus faire leur mission!.. Prions pour leurs âmes, car.. elles sont mortes devant Dieu!.. A genoux!..

Pieuse et fervente la prière s'élève en un sourd murmure tandis que le glas continue de tinter dans la nuit..

Puis pour chasser ce triste souvenir un dernier cantique se fait entendre et la foule se retire lentement pendant que là haut, sous les voûtes de la cathédrale, l'orgue murmure dans un chant de suprême espérance:

Amour sacré du trône et de l'autel
Remplis nos cœurs de ton souffle immortel:
Parmi les races étrangères,
Notre guide est la loi:
Sachons être un peuple de frères,
Sous le joug de la loi.
Et répétons comme nos pères.
Le cri vainqueur: "Pour le Christ et le (Roi!..

***

Et maintenant, peuple Canadien, "Souviens-toi!.."

Souviens-toi de ton passé de courage et de foi!

Souviens-toi de tes ancêtres, héros saints et martyrs!

Souviens-toi de ta langue, fière et indomptable!

Souviens-toi de tes promesses!..

Souviens-toi.. et va de l'avant.

LE FRANC-TIREUR

L'exposition Agricole de Duck Lake

LARD

(12eme Classe)

Lard Salé. 1. J.-B. Perret.

Lard fumé. 1. C. H. Kalbfleisch. 2. Adams Reidt.

Jambon. 1. C. H. Kalbfleisch. 2. Adams Reidt.

Saindoux. 1. A. Barré.

GRAIN EN GERBES

(13e Classe)

Gerbes de blé, avoine et orge. 1 C. H. Kalbfleisch. 2. L. Kalbfleisch

Blé Red Fyfe. 1. Ecole St. Michel. 2. C. H. Kalbfleisch.

Blé Preston. 1. H. Perillat. 2. Pierre Sache.

Blé Stanley. 1. J. M. Casswell 2. D. Perillat.

Blé White Fyfe. 1. Ovide Dubé

Blé Marquis. 1. A. H. Murray. 2. J. E. Dionne.

Avoine blanche. 1. H. Périllat. 2. C. H. Kalbfleisch.

Orge (6 rangs). 1. Ovide Dubé. 2. C. H. Kalbfleisch.

Orge (autres variétés). 1. H. Perillat. 2. L. Kalbfleisch.

(14e Classe)

Grains battus

Blé Red Fyfe. 1. C. H. Kalbfleisch. 2. H. Perillat. 3. P. Lemauviel.

Collection de blé, d'orge et d'avoine. 1. C. H. Kalbfleisch.

Blé Stanley. D. Perillat. 2. P. Lemauviel.

(A suivre en 6me page)

Organisons-nous

"Il faudrait une vaste "Union (canadienne-française) catholique, section "de l'Union de tous les catholiques demandée par "les Papes."

Archevêque LANGEVIN (Congrès de Québec.)

"Lorsque j'ai signalé dans la *Vérité* (17 août), dit M. Louis Hacault, cet appel, si opportun, de l'*Evêque de Combat*, on se préparait à tenir, à Louisville, (Kentucky) la onzième session annuelle de la Fédération des Associations catholiques des Etats-Unis, trois millions de membres. Elle a eu lieu du 18 au 21 août. 7000 à 8000 délégués y assistaient.

Mgr Langevin écrivait, à la veille de ce Congrès véritablement imposant, au Comité d'organisation, proposant une Fédération mondiale de toutes les Associations catholiques :

"J'espère voir arriver le jour où s'établira l'Union catholique, organisée, du monde entier, pour promouvoir et protéger les intérêts catholiques."

C'est, ce me semble, le moment de revenir sur l'appel lancé au Congrès de Québec et qui devrait avoir un écho prolongé à travers tout le Canada français.

Les Etats-Unis ont pris les devants. Là-bas, les catholiques s'organisent nationalement, chaque race à part, mais se fédérant dans un magnifique élan. Pourquoi resterions-nous en arrière ?..."

Puis l'auteur cite en exemple la méthode d'organisation adoptée avec succès en France :

"L'archevêque de Toulouse, Mgr Germain, vient de commencer l'organisation des COMITÉS PAROISSIAUX dans son diocèse. Il écrit aux catholiques : "Indiquez-moi quels sont dans votre paroisse les personnes capables de faire partie d'un comité paroissial". Et voici les conditions requises : "Que ces catholiques, d'élite, soient pratiquants, qu'ils jouissent d'une légitime influence ; qu'ils soient disposés à seconder l'apostolat du curé : à défendre et propager les écoles catholiques libres ; à entrer dans les associations des pères et mères de familles ; à propager la presse catholique ; à donner ou organiser des conférences ; à promouvoir les œuvres chrétiennes, par la parole, par l'exemple ; à fonder des institutions sociales charitables."

Avec un bon sens, admirablement épiscopal, Mgr Germain, — s'inspirant de la méthode indiquée par Dieu même à Gédéon, — met la qualité fort au dessus de la quantité. Il indique un mode de sélection, de façon à former des comités de 2 à 4 personnes, dans les paroisses de mille âmes et au dessous ; de 5 à 10 dans celles de 1000 à 3000, et de 12 au plus dans celles de plus de 3000.

La méthode biblique est celle de tout l'Episcopat de combat, en France".

Graduellement et sûrement, les forces catholiques s'organisent aussi au Canada.

Déjà dans toutes les provinces des bases vastes et solides sont posées. Dans le Québec les comités paroissiaux d'action sociale catholique se multiplient. L'Ontario se groupe autour de l'Association d'Education. Les provinces acadiennes possèdent dans la société l'Assomption, un puissant moyen d'union. Les provinces de l'Ouest ont chacune une organisation catholique pour la défense de la langue française et le Manitoba a créé de plus la Fédération catholique dont nous avons déjà indiqué le rôle important pour la mise en commun des efforts de toutes les nationalités catholiques de l'Ouest. —Les Ligues du Sacré-Cœur dans dans tout le pays entretiennent chez les laïques le catholicisme militant, et la vivante Association de la Jeunesse catholique, prépare des hommes d'action et de caractère.

Pour centraliser tous les efforts des catholiques de langue française du Canada et des Etats-Unis dans la défense de la foi et de la langue, le Congrès de Québec a eu pour résultat fécond la création d'un Comité Permanent dont l'action très étendue pourra aider puissamment à ce mouvement général l'organisation catholique.

Pour la vérité, contre l'erreur, pour la lumière contre les ténèbres, pour Dieu contre Satan : tel doit être le mot d'ordre de tous les catholiques.

Marchons hardiment au combat.

"Une vérité obtient plus que mille mensonges et sa victoire est assurée si elle ajoute au précepte l'exemple," nous dit le *Catholique d'Action*. La force du *bien organisé* triomphera de la force du *mal organisé*.

"Cesse, mon fils, dit encore le même auteur, de te plaindre que le vice soit si puissant et les impies si terriblement armés....

"Si tu pensais au zèle de certains sectaires, tu te jetterais avec une toute autre ardeur au travail.

"Tu devrais rougir de n'avoir pas encore souffert pour l'Eglise ce que tant de ses malheureux ennemis ont souffert pour la combattre."

Moyens de mal élever les enfants

Voici les principaux. A vous de choisir si vous ne l'avez déjà fait.

Les promesses vaines

"Si tu manges ta soupe, dit la maman, je t'achèterai une jolie poupée qui ferme les yeux...."

"Si tu viens vite, mon chou, papa te donnera un beau bicycle à trois roues...."

"Si tu fais la commission de maman, chéri, elle te fera cadeau d'un beau petit révolver, à Pâques..."

Et la petite fille atteint la majorité avant d'avoir vu le bout du nez de la belle poupée aux yeux fermés.

Et le petit garçon est à son vingtième printemps et n'a pas encore monté le bicycle à trois roues ni tiré du fameux révolver.

Et tous les deux sont de beaux grands mal élevés auxquels les parents ont appris à blaguer, dès la plus tendre enfance : Avertissements paternels, conseils affectueux, tout cela, de la farce !.... comme les promesses.

Les tromperies continuelles

"Passe-moi ta plume, mon mignon, je vais te faire de beaux desseins..."

L'enfant s'empresse d'obéir.

"Maintenant, tu ne l'auras plus, petit malcommode !"

"Oh ! tu as été gentil, ce matin, mon petit Charlot ; viens au scope."

Sauts de joie, grande toilette, départ précipité ; on passe deux scopes et l'on s'arrête.. chez le dentiste.

"Hem ! Que c'est bon ! dit-on avec délice en approchant les lèvres d'une potion amère.

L'enfant séduit, saisit avec joie la tasse perfide ; mais rejette aussitôt avec rage la boisson rebutante.

Allons, parents, continuez quelque temps ce joli jeu et vous aurez bientôt toute une génération de petits êtres aigris et défiants qui ne croiront plus à la moindre de vos paroles.

Admonitions interminables

"Tiens-toi donc tranquille !.. cesse donc de te gratter la tête !.. Ote-toi donc les doigts du nez !.. Ne parle pas comme cela !... Prends garde de tomber !.. Attention où tu marches !.. Ne marche donc pas si vite !.. Marche donc plus doucement !.. Marche donc mieux que ça !..

Enfin l'enfant ne remue pas d'un pouce, d'une ligne sans qu'à droite, à gauche — comme par déclachement automatique — la sollicitude maternelle lui lâche un cri et lui donne sur les nerfs.

C'est la meilleure recette pour rendre un enfant fou.. à moins qu'il ne continue à faire à sa tête sans prêter plus d'attention aux clameurs maternelles qu'au vacarme d'un petit char électrique.

Menaces sans exécution

"Allons, mon chou, ne joue pas avec les allumettes, c'est dangereux."

Cinq minutes après :

"Je t'ai dit déjà de ne pas jouer avec les allumettes.. et tu continues, tu iras dans le coin.."

Dix minutes après :

"Est-ce que tu n'as pas compris ? Ça fait deux fois que je te défends de jouer avec les allumettes.. C'est bien simple, je m'en vais te tirer les oreilles.

Au bout d'un quart d'heure, on s'impatiente :

"Ecoute ! si tu ne finis pas tout de suite, tu n'auras pas de confitures au dîner !"

Au bout d'une demi-heure, c'est intolérable :

"Mon Dieu ! quel être exécrable. Cesseras-tu enfin ? Voilà cent fois que je te dis la même chose. C'est comme si je parlais à un mur.. si tu as le malheur de toucher seulement du bout du bout du doigt au porte-allumettes, tu ne sortiras pas ce soir. C'est assommant à la fin !"

Vers la fin de l'heure, on bondit, la main levée : "Tu vas avoir une bonne tape !!!".. et l'on prend bien garde de frapper.

Total : une heure de menaces.

Résultat : rien. L'enfant est encore à pieds joints dans les allumettes Il n'a pas été dans le coin. On ne lui a pas tiré les oreilles. Il aura ses confitures comme d'habitude et trottera dans les rues jusque vers les neuf ou dix heures du soir, absolument comme à l'ordinaire.

On a découvert la meilleure recette pour développer les instincts d'un têtu.

(*B. P. de l'Immaculée Conception*)

Ceux qui sont à la peine

On parle beaucoup actuellement de Grouard ville naissante mais déjà pleine de promesses.

Cette petite ville a été fondée par Mgr Grouard, le vaillant et infatigable évêque apôtre.

Il sera intéressant de rappeler ce qu'écrivait il y a quelques mois de Mgr Grouard un journal protestant de l'Ouest :

"Le pays du nord ne doit pas seulement le grand bienfait de la religion chrétienne à ce vénérable patriarche à la longue barbe blanche comme la neige qui nous apparaît comme un ancien prophète de l'Ancien Testament. Il pénétra dans ce pays aux jours de sa jeunesse, lorsqu'il n'y avait aucunes facilités de transport qu'on y rencontre aujourd'hui. Il fut un des premiers à construire un bateau à vapeur, faisant le service entre le Petit Lac des Esclaves et la rivière Athabasca. Aujourd'hui, il y a un service spécial de bateaux des Compagnies de transportation du Nord et de la Baie d'Hudson pour conduire des centaines de colons du nord à Grouard pour prendre part à la célébration de l'anniversaire de l'évêque.

La première charrue qui ait tracé un sillon dans le sol fertile de la vallée de la rivière de la Paix, a été conduite sous la direction de l'évêque Grouard. Il a choisi le site de la ville de Grouard ; il y construisit la première maison.

L'Eglise a étendu ses limites avec le développement du pays, ou mieux l'a dépassé dans son extension. L'évêque est bien remarquable par la variété de ses aptitude. Quatre églises du nord à Grouard, à Dunvegan, à Athabasca Landing et au Fort Vermillion attestent du merveilleux talent par leurs splendides peintures murales œuvre de l'évêque du Lac des Esclaves.

Il est écrivain distingué, au dessus du commun ; il a reçu les grades de docteur en théologie, en médecine, et en droit civil. Il parle parfaitement l'anglais et le français et en sus sept ou huit dialectes sauvages difficiles. Faisant l'éloge de l'évêque, le docteur Boulanger disait l'autre jour :

Il est certainement la plus forte tête de ces pays du Nord. Il est merveilleux pour ses talents variés et son ardeur juvénile. Avec ses soixante et dix ans, il est encore plus infatigable que bien des jeunes dans cette région du Lac des Esclaves Dans sa visite pastorale annuelle, il fait de 600 à 700 milles, par les routes désertes du nord, et bravant et surmontant les difficultés avec l'entrain d'un jeune. Il a autant d'amis qu'il y a de gens dans le nord, tous n'ont qu'une voix pour lui souhaiter encore bien des années dans l'exercice de ses fonctions.

La belle et grande œuvre accomplie dans les régions les plus retirées du Nord-Ouest par Mgr Grouard est en somme la continuation de celle commencée par nos missionnaires et nos découvreurs depuis plus de trois siècles dans l'Amérique du Nord.

Les nôtres ont été constamment à la peine.

Ils ont, il nous semble, acquis des droits que ne devraient pas oublier si facilement ceux qui viennent dans la suite récolter les fruits de durs et pénibles labeurs.

On pourrait au moins respecter les droits constitutionnels des descendants des pionniers de l'Ouest canadien en n'ostracisant pas leur langue et en leur accordant des écoles catholique.

(*La Vérité*)

Vraie et fausse civilisation

Toujours l'Eglise est là, continuant à dire que la civilisation vraie est celle qui répond à la véritable condition de l'homme, aux destinées que son Créateur lui a faites et à celles que son Rédempteur a rendues possibles ; par conséquent, que la société doit être constituée et gouvernée de telle sorte qu'elle favorise les efforts vers la sainteté.

Et la Révolution est toujours là aussi, disant que l'homme n'a qu'une fin terrestre, que l'intelligence ne lui a été donnée que pour mieux satisfaire ses appétits.

Voilà l'éternel conflit de la vérité et de l'erreur, de l'esprit de Dieu et de l'esprit du monde.

La survivance catholique en France

Ni les violences, les perfidies et les trahisons de la Réforme, ni la corruption des esprits et des cœurs entrepris par le Philosophisme ; ni les confiscations, les exils, les massacres de la Révolution, n'ont pu avoir raison des doctrines et des vertus dont le christianisme a imbibé l'âme française durant quatorze siècles.

MGR H. DELASSUS

La Franc-Maçonnerie --- Ses Créateurs --- Son but

La grande synthèse de M. Copin Albancelli, résumée par M. F. Mollot, de Fannystelle, Man.

Nous attirons tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur cette série d'articles de notre collaborateur.

La question maçonnique y est résumée d'une façon sommaire d'après l'ouvrage classique de M. Copin Albancelli, sur l'extraordinaire organisation des sociétés secrètes.

IV

LES GRADES

Au-dessus de ces trois grades, qui forment la base de la Maçonnerie, il y en a encore trente; ce qui fait un total de trente trois; mais il n'y en a plus que huit qui deviennent en usage. Ce sont ceux d'apprenti (1e degré) compagnon (2e degré) maitre (3e degré) rose-croix (18e degré) kadosch (30e degré) 31e, 32e et 33e degré.

Les apprentis, les compagnons, les maitres, lorsqu'ils sont entre eux, se moquent des grades supérieurs qu'il considèrent comme créés tout exprès pour flatter les vanités, pour faire croire à certains "gobeurs" qu'ils sont quelque chose, tandis qu'ils ne sont rien. Les grades n'ont donc, pour la plupart des bas gradés, aucune importance et l'on partage volontiers leur manière de voir, si l'on compulse les cathéchismes et rituels qui existent pour chaque grade.

Les loges sont les ateliers inférieurs de la Maçonnerie, les seuls dans lesquels les apprentis et les compagnons aient le droit de pénétrer. Tous les autres leur sont rigoureusement interdits. Quant aux maitres et aux hauts gradés, bien qu'ils aient les uns et les autres des ateliers spéciaux, ils sont obligés à la fréquentation assidue des loges. Il est même interdit aux apprentis et aux compagnons de travailler, si ce n'est en la compagnie des maitres. Ils sont considérés comme trop jeunes pour qu'on les abandonne à eux-mêmes. Il ne faut pas oublier qu'ils n'ont que trois et cinq ans!

Voici a peu pres le programme habituel des travaux d'une Loge:

1o. Ouverture des travaux selon le rite et avec les mystères accoutumés;

2o. Lecture du procès-verbal de la précédente réunion;

3o. Lecture de la correspondance;

4o. Conférence sur tel ou tel sujet politique et surtout anti-religieux, par le F∴ X..., ou discussion contradictoire entre tous les maçons présents, sur les mêmes sujets;

5o. Initiation des profanes X... Y...Z...;

6o. Allocution du F∴ Orateur;

7o. Circulation du tronc de bienfaisance et du sac aux propositions

8o. Fermeture des travaux selon le rite et avec les mystères accoutumés.

Les apprentis, les compagnons, les maitres, les hauts gradés réunis tous ensemble, travaillent "au grade d'apprenti." "Travailler au grade d'apprenti" signifie qu'en fait de cérémonies burlesques, on n'accomplit que celles qui sont particulières au grade d'apprenti. Si les compagnons, les maitres, les hauts gradés, éprouvent le besoin de se livrer au acrobaties spéciales au grade de compagnon, ils doivent prier les apprentis de "couvrir le temple" c'est-à-dire de sortir. Alors, une fois le temple couvert, les compagnons les maitres, les hauts gradés procèdent ensemble à une "ouverture des travaux" spéciale, en vue d'une réunion qui est dite "tenue de compagnonnage." Il en va de même, lorsque les maitres les hauts gradés ressentent le désir d'assassiner une fois de plus Hiram et de retrouver son cadavre.

LE NOEUD DE LA QUESTION

Devant tout cela, on se demande comment une telle association peut durer. Ni supériorité chez les affiliés, ni supériorité chez les chefs! Une organisation allant au burlesque! Et cependant elle persiste! Voici deux cents ans que sont pratiquées ces momeries dont la stupidité provoque l'étonnement. C'est pourtant là que se trouve la clef de l'énigme.

Les créateurs de la Franc-Maçonnerie voulaient deux choses: fonder leur pouvoir, et rendre ce pouvoir invisible. Pour cela il fallait invisibilité de transmission des volontés et invisibilité de l'organisme par lequel devait opérer cette transmission il leur fallait un pouvoir occulte.

Ils y sont parvenus au moyen d'une superposition de sociétés dont les unes sont secrètes pour les autres et peuvent agir sur celles-ci de la même manière que l'ensemble agit sur le monde profane.

Il faut se figurer une pyramide dont la base serait formée par les sociétés secrètes dites d'apprentis, lesquelles supporteraient celles des compagnons, qui supporteraient a leur tour celles des maitres et ainsi, de grades en grades jusqu'au sommet, qui ne serait plus qu'un seul groupe. C'est de ce groupe unique que partiraient les actions inspiratrices qui seraient transportées d'étage en étage, jusqu'à la base, qui, à son tour, les répandrait dans le monde profane directement ou en se servant des différents genres de société, musicales, de gymnastique, Ligue de l'enseignement, etc.

Telle est la Franc-Maçonnerie considérée non plus au point de vue de l'Organisation administrative qui n'est qu'un trompe l'œil, mais au point de vue de l'organisation des grades qui tout d'abord apparait comme ne pouvent prêter qu'à rire.

Pour éviter que cet organisme de transmission des volontés fut aperçue, et par suite, le centre du pouvoir découvert, les créateurs ont jeté le grotesque et le ridicule à profusion sur ce qui devait être vu et connu de tout le monde.

Lorsqu'on voit la bêtise agir, les gens sérieux ne s'attardent pas à se demander pourquoi ces actes sont bêtes, inversement, lorsqu'on se trouve en présence d'actes stupides, on conclut tout naturellement qu'ils ont la stupidité pour cause, et on passe sans plus examiner. On passe même d'autant plus rapidement qu'on se croit plus intelligent et qu'on a plus peur, en semblant prendre au sérieux une chose qui se manifeste comme ridicule à tous égards, de paraitre ridicule soi-même.

(A Suivre)

Choses de France

(Suite et fin)

La dépopulation sévit dans nos campagnes qui sont désertées. Les fils et filles de cultivateurs s'en vont maintenant à la ville où ils croient la vie moins pénibles, en tous cas plus agréable. Le malheur c'est que la législation égalitaire sortie des "funestes dogmes de 1789" pousse les nouvelles générations rurales à agir ainsi. Le régime testamentaire, les lois de plus en plus spoliatrices sur les successions, rendent fatale l'abandon la désertion de la terre, de cette Terre sacré qui est "l'âme profonde de la famille" —de cette "Terre qui meurt" chantée dans le beau poême en prose de René Bazin.

M. Méline, vieux parlementaire républicain, a fait entendre au Comice Agricole de Remiremont un éloquent et retentissant cri d'alarme. Il a montré que l'impôt successoral frappe les seuls biens fonciers et immeubles — terres et maisons — avec une rigueur impitoyable. "Si la succession est mobilière, dit-il, un premier avantage apparaît pour elle; le partage de l'argent et des valeurs mobilières fait de la main à la main, sans frais. S'il s'agit d'un immeuble et s'il y a des mineurs, commence alors une interminable et ruineuse procédure avec inventaire et parfois expertise, jugement, acte de partage, transcription, licitation, qui bien souvent absorbe une grande partie de l'héritage. Il faut ensuite compter avec le receveur de l'enregistrement pour le paiement des droits de succession. Et le fisc s'arrange de façon à faire payer le double, le triple et même davantage à la propriété immobilière ou foncière, parce qu'elle n'a pas la ressource, comme la propriété mobilière de pouvoir se cacher qu'il faut bien qu'elle paie tout ce qu'on lui demande". En somme elle paie pour l'autre !...

Le malheur d'hériter

Ces maisons où sont nés et morts les aïeux — où ont été élevés les enfants (ceux-là même auxquels la loi impose ce partage forcé)— ces champs arrosés de la sueur du père de famille et qui ont nourri peut-être des générations, tout cela il faut le vendre, le morceler, le disperser, et l'Etat rapace n'est pas le dernier à la curée.

M. Méline cite des exemples effarants: "41 immeubles estimés 1,200,000 fcs. ont été vendus 585-000 fcs; les héritiers ont payé des droits qu'ils ne devaient pas sur 680,000 fcs. Dans un autre cas où des héritiers ont encaissé 12 millions, l'administration a maintenu son estimation qui était de 21 millions et les héritiers ont dû payer des droits sur une somme de 9 millions qu'ils n'avaient pas touchés. Il est même arrivé que les droits ont excédé la valeur de l'actif successoral et que les héritiers ont dû payer la différence sur leur propre fortune "pour avoir eu le malheur d'hériter"!

"Quand l'héritage est un malheur et quand la terre est une charge, s'écrie Charles Maurras dans l'"Action Française". c'est que la Loi arrache au pays tout à la fois sa vieille assise économico-historique et sa confiance dans l'avenir.

M. Méline de son côté termine ainsi avec une mélancolie qui a l'accent du désespoir: "Qu'on s'étonne après cela que les capitaux se détournent de la terre et refusent de s'enfouir dans un placement qui, en quelques années, si plusieurs décès viennent à se produire dans une même famille, se volatilise complètement au profit du fisc et ne laisse plus aux malheureux héritiers que les yeux pour pleurer. On se lamente sur la désertion des campagnes et on ne veut pas comprendre l'état d'esprit de ces fils d'agriculteurs, témoins et victimes de l'effondrement du patrimoine familial, fruit des labeurs de plusieurs générations. Ils partent pour la ville, la mort dans l'âme et plus jamais l'idée ne leur viendre de mettre leurs petites économies dans la terre".

Cette juste critique de l'ancien ministre de l'Agriculture et de l'Intérieur, économiste écouté, homme d'Etat respecté dans tous les partis, se termine malheureusement, par un acte de foi dans la promesse du Juif Klotz notre actuel ministre des Finances, qui se propose de réprimer ces abus! ô aveuglement! ô candeur! ô ignorance! de ces bons citoyens qui croient que les chefs de l'Etat républicain sont là pour faire autre chose que le jeu des Juifs et des Météques.

Notre propriété foncière à force d'être morcelée, liquidée, à force de passer de mains en mains, devient finalement la proie des agioteurs cosmopolites, des bandes noires anonymes, et des grands barons de la Finance. Tous les jours nous voyons cette conséquence fatale de l'impôt progressif sur les successions "notre patrie —terra patrum— la terre des ancêtres" passe aux étrangers. Le péril qui nous menace c'est la "dénationalisation du sol de la France".

L'étranger et le Juif nous gouvernent et nous administrent — ils nous ont conquis politiquement, économiquement. Demain ils posséderont toutes les réalités du pays, ils nous auront conquis physiquement et comme nous ne serons plus que des "individus" dissociés, déracinés, ils seront les maitres absolus de nos personnes.

Ce tableau est bien noir, mon pauvre ami et tu demandes avec épouvante comment nous pourrons échapper à cet avenir si cruellement prophétisé?

Il n'y a qu'un moyen, qu'un remède qui nous sauvera et la nouvelle génération l'envisage d'un œil réaliste —ce remède— comme l'élite intellectuelle française l'accepte par logique et par raison.

Il faut que la France revienne à sa tradition religieuse qui est le catholicisme et à sa tradition qui est la Monarchie.

Sur cette affirmation, je termine ma lettre et te serre amicalement la main.

JEAN VALGUEUX

Pourquoi l'on s'attaque aux institutions chretiennes

L'anéantissement du christianisme ne peut être conçu, sans la ruine de toutes les institutions nées de lui et fondées sur lui: les hommes logiques le comprennent, les hommes francs le disent, les anarchistes exécuteront...., et Dieu déjouera les savantes machinations des impies: c'est l'histoire de l'Eglise se continuant jusqu'à la fin des siècles, toujours victorieuse en définitive de la persécution et de l'erreur.

Ce que la Franc-Maconnerie voudrait detruire

La société repose sur l'autorité qui a son principe en Dieu; la famille, sur le mariage qui tient de la bénédiction divine sa légitimité et son indissolubilité; la propriété, sur la volonté de Dieu qui a promulgué le septième et le dixième commandements pour la protéger contre le vol et même contre les convoitises. C'est tout cela qu'il faut détruire si l'on veut comme la secte en a la prétention, fonder la civilisation sur de nouvelles bases.

Léon XIII l'a constaté dans son encyclique *Humanum genus* "Ce que les francs-maçons se proposent, dit-il, ce que à quoi tendent tous leurs efforts, c'est de détruire entièrement toute la discipline religieuse et sociale née des institutions chrétiennes, et de lui en substituer une autre, adaptée à leurs idées, et dont le principe et les lois fondamentales sont tirés du naturalisme."

La "double taxe" au Manitoba

Ce qu'elle coûte---Ce que l'on a fait au Keewatin

Le télégraphe nous apporte une dépêche de Winnipeg que nous reproduisons telle quelle, mais qui demande d'être à la fois rectifiée et complétée.

D'après cette dépêche on discute présentement à Winnipeg un projet d'entente entre la minorité catholique et le Bureau des écoles publiques. Ce projet comporterait la location et l'administration, par le Bureau des écoles publiques, des écoles paroissiales construites par les catholiques. Ce qu'il vaudrait dans la pratique on ne peut que le conjecturer, puisque les détails n'en sont pas connus; mais il convient de signaler dès maintenant que ce régime si bienveillamment appliqué qu'on le suppose, resterait très inférieur à celui dont jouit la minorité protestante de Québec.

Car, en tout état de cause, les écoles catholiques subiraient la direction d'une commission scolaire en majorité prostestante, tandis que chez nous, les protestants sont maitre exclusifs et absolus de leurs écoles.

Et, en attendant qu'on accepte ou rejette ce projet, la situation des nôtres reste exactement, de fait, ce qu'elle était hier.

C'est le point que vient d'établir, de la façon la plus brutale, la rentrée des classes: c'est le point aussi qu'il importe de mettre en lumière, puisqu'un certain nombre de politiciens conservateurs, voulant couvrir leur volte-face et leur reculade, se vantent d'avoir obtenu au Manitoba l'abolition de la "double taxe."

***

En droit strict, les amendements Coldwell—la seule législation nouvelle qu'ait adoptée la législature manitobaine—ne modifient point le caractère essentiel de la loi scolaire de cette province. Ils laissent subsister dans toute son intégrité l'article 220 qui interdit la séparation des élèves par croyances religieuses durant les heures de classe; ils laissent pareillement intact l'article 218 qui interdit tout enseignement religieux avant trois heures et demie de l'après-midi.

La discusion publique a vite ramené à leur valeur propre les amendement Coldwell, mais les apologistes de la reculade nous ont alors dit: Vous verrez qu'en fait on créera aux catholiques une situation tolérable.

—Tant mieux! répondions-nous, en faisant observer toutefois que cette situation ne serait point la conséquence nécessaire des amendements Coldwell, qu'elle dépendrait de la bonne volonté des particuliers et qu'elle resterait à la merci d'un coup de vent; en ajoutant aussi que cette amélioration éventuelle et précaire ne saurait excuser le sacrifice des droits de la minorité au Keewatin:

***

Mais les faits apportent à ces espérances comme aux affirmations des politiciens intéressés le plus brutal des démentis.

On peut épiloguer sur la portée d'un texte; on ne saurait contester l'existence d'un fait qui s'étale sous les yeux de tous.

Or, *au point de vue scolaire, les catholiques du vieux Manitoba supportent exactement, à l'heure actuelle, le même régime fiscal que l'an dernier.*

C'est-à-dire que, à Winnipeg comme à Brandon, ils paient à la fois les impôts exigés par les écoles publiques et la contribution nécessaire au maintien de leurs écoles libres; tandis que, dans les paroisses rurales, ils n'échappent à la "double taxe" qu'à la condition de subir (tout en essayant d'en tirer le meilleur parti possible) le règlement Laurier-Greenway.

On calcule même que cette année les catholiques de Winnipeg devront, à eux seuls payer $80,000 pour le maintien des écoles publique auxquelles ils ne peuvent en conscience envoyer leurs enfant.

Il n'y a rien, absolument rien de changé à leur situation.

***

Mais si les politiciens qui ont opéré la reculade du printemps dernier contredisent à la fois la loi et les faits lorsqu'ils prétendent avoir *aboli* la "double taxe" au Manitoba, ils peuvent se vanter de l'avoir *établie* au Keewatin.

L'ancienne loi du Keewatin aurait permis la création d'un régime d'écoles publiques confessionnelles; depuis l'annexion, le Keewatin est tombé sous le régime du vieux Manitoba qui ne reconnaît que les écoles publiques communes et neutres.

Résultat: les catholiques de Le Pas, désirant maintenir leur école paroissiale, ont dû, comme ceux de Winnipeg et de Brandon, se mettre au régime de la "double taxe." les *Cloches de Saint Boniface* annonçaient l'autre jour que Mgr Charlebois, évidemment désireux de souligner une fois de plus l'injustice dont il a été victime et de réserver l'avenir, n'avait consenti à payer que *sous protêt* la taxe de l'école publique. Mais il a dû la payer !

***

Et voici la situation dans toute sa brutalité, voici les faits tels que n'importe qui peut les constater au Manitoba.

Nous les rappellerons toutes les fois qu'il sera nécessaire, —aussi souvent qu'il le faudra pour empêcher qu'on ne trompe les gens de bonne fois.—*Le Devoir.*

OMER HEROUX.

L'exposition agricole de Duck Lake

(Suite de la 2ème Page)

Avoine blanche. 1. J. M. Casswell.

Orge. 1. C. H. Kalbfleisch.

(15e Classe)

Graine de lin. 1. A. Barré.

(16e Classe)

Betterave à sucre. 1. Melle Chéné.

Carrottes blanches. 1. G. B. Perret. 2. N. Craig.

Betterave fourragère. 1. Ecole St. Michel. 2. A. H. Murray.

Pomme de terre "Early Rose." 1. D. Perillat. 2. Mlle Chéné.

Pomme de terre "Morning Star." 1. J. M. Casswell.

Pomme de terre "Beauty of Hebron". 1. G. Gervais. 2. Mme Turcotte.

Pomme de terre (40 jours). 1. Mme E. Dionne. 2. J. M. Casswell

Pomme de terre (autres variétés) 1. H. C. Wilson. 2. N. Kennedy.

Citrouilles. 1. N. Craig. 2. Mde E. Dionne.

Courges. 1. J. M. Casswell. 2. G. Gervais.

Navets de Suède. 1. A. Barré. A. H. Murray.

Navets (autres variétés.) 1. G. B. Perret.

LEGUMES

(17e Classe)

Haricots. 1. Mme Turcotte. 2. O. Dubé.

Betteraves longues. 1. J. M. Casswell. 2. P. Sache,

Betteraves rondes. 1. P. Sache. 2. H. C. Wilson.

Choux précoces. 1. Mlle Chéné. 2. P. Sache.

Chou tardif. 1. G. Mandin. 2. G. B. Perret.

Chou rouge. 1. G. Gervais. 2. G. B. Perret.

Chou de Savoie. 1. G. Mandin. 2. P. Sache.

Carotte courtes. 1. Ecole St. Michel. 2. Mme E. Dionne.

Carottes demi longues. 1. P. Sache. 2. G. B. Perret.

Choux-fleurs. 1. G. B. Perret. 2 Adam Reidt.

Celeri. 1. H. C. Wilson. 2. G. B. Perret.

Maïs (importé). 1. Wm. Kennedy. 2. J. M. Casswell.

Maïs du pays. 1. G. B. Perret. 2. Mme Cross.

Concombres. 1. N. Craig. 2. J. M. Casswell.

Chou vert. 1. N. Craig.

Laitue. 1. G. B. Perret. 2. P. Sache.

Laitue (spéciale). Mlle Chéné.

Poireaux. 1. N. Craig. 2. P. Sache.

Citrons. 1. G. Mandin. 2. Mme E. Dionne.

Oignons rouges. 1. R. Barré. 2. A. Barré.

Oignons (assortiment). 1. Ecole St. Michel. 2. Mme Cross.

Oignons (gros). 1. Ecole St. Michel. 2. Mme Turcotte.

Persil. 1. H. Mitchell. 2. Mlle Chéné.

Panais. 1. Ecole St. Michel. 2. R. Barré.

Pois. 1. N. Craig, 2. W. Kennedy.

Rhubarbe. 1. G. B. Perret. 2. P. Sache.

Courge de table. 1. G. Mandin. 2. H. Mitchell.

Tabac. 1. G. B. Perret. 2. G. Mandin.

Tomates. 1. H. Mitchell. 2. Mme E. Dionne.

Navets de table. 1. O. Dubé. 2. W. Kennedy.

"Vegetables Marrows." 1. H. Mitchell. 2. N. Craig.

Panier de légumes. 1. C. H. Kalbfleisch. 2. Mlle Chéné.

Collection McKenzie. 1. C. H. Kalbfleisch.

CUIRS

(18e Classe)

Peau de daim. 1. B. Montour. 2. Mme P. Ashby.

Peau d'animal domestique. 1. B. Montour. 2. Mme Turcotte.

Mocassins. 1. B. Montour. 2. Mme Ashby.

Mitaines en peau. 1. Mme Turcotte.

PAIN ET GATEAUX

(19e Classe)

Pain. 1. J. Sullivan. 2. Mme Ashby.

Galettes. 1. Mme Turcotte. 2. Mme Ashby.

Assortiment de gateaux. 1. H. C. Wilson. 2. Ecole St. Michel.

(20e Classe)

Confitures. 1. Mme Harbec. 2. Ecole St. Michel.

Conserves au vinaigre. 1. Ecole St. Michel.

Savon du pays. 1. A. Barré. 2. Ecole St. Michel.

Plantes en pots. 1. P. Sache. 2. Ecole St. Michel.

TRAVAUX DE DAMES

(21e Classe)

Travail en perles. 1 et 2. B. Montour.

Travail de fantaisie. 1. J. M. Casswell. 2. H. C. Wilson.

Robe d'enfant. 1. Mlle L. Anderson. 2. Mme Turcotte.

Travail au crochet (coton). 1. Mlle Chéné. 2. Mlle L. Anderson.

Travail au crochet (laine). 1. R. Barré. 2. Mme Turcotte.

Travail à l'aiguille. 1 et 2. Mlle L. Anderson.

Broderie sur toile. 1. Ecole St. Michel. 2. Melle L. Anderson.

Broderie sur peluche. 1. Mlle Chéné. 2. Mlle L. Anderson.

Travail sur soie. 1. Miss L. Anderson.

Chemise de toile. 1. H. C. Wilson. 2. Ecole St. Michel.

Chemise de flanelle. 1. Ecole St. Michel. 2. Mde Harbec.

Tricot en coton. 1. Ecole St. Michel.

Tricot en laine. Mlle L. Anderson. 2. Mlle Chéné.

Tablier de dame. 1. H. C. Wilson. 2. Mme N. Turcotte.

Filet. 1. Ecole St. Michel. 2. Mlle L. Anderson.

Taie d'oreiller. 1. Mme J. Sullivan.

Pelotte à épingles. 1. H. C. Wilson. 2. Ecole St. Michel.

Couture par une fille audessous de 18 ans. 1. Mlle Turcotte.

Couture par une fille au-dessous de 10 ans. 1. Mlle Turcotte.

Couture par une fille au-dessous de 8 ans. 2. Mlle Turcotte.

Couvre pieds tricoté. 1. Mlle Chéné.

Couvre pieds mosaïque. 1. Mlle Turcotte. 2. Mme P. Ashby.

Paillaison. 1. A. H. Murray. 2. Mme Turcotte.

Coussin de Sofa. 1. Mlle L. Anderson. 2. C. H. Wilson.

Service à toilette. 1. Mlle L. Anderson. 2. C. H. Wilson.

Pantoufles. 1. Mlle Chéné. 2. A. Barré.

Bas de laine. 1. Melle Chéné. 2. P. Sache.

Chaussettes de laine. 1. Ecole St. Michel. 2. J. M. Casswell.

Chaussette de laine du pays. 1. J. M. Casswell. 2. A. H. Murray.

Assortiment de laine filée. 1. A. H. Murray. 2. Mlle Chéné.

Prenez part au concours

Cela en vaut la peine

UN PRIX DE $2,500

Une exposition internationale de grains aura lieu à Lethbridge, Alta., du 19 au 26 OCTOBRE, sous le nom de "Dry Farming Congress".

Les prix offerts, au nombre de plus de 300, sont très considerables.

Nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs sur la classe 300 et 303 de la section VI dans la liste des prix.

Le prix de la classe 300 est offert au MEILLEUR MINOT DE BLÉ DUR. Le gagnant recevra un moteur de traction à l'huile (Oil Pull Traction Engine) d'une valeur de $2.500.

Le prix de la classe 303 est offert au MEILLEUR MINOT D'AVOINE. Le gagnant recevra une charrue à socs multiples (Oliver Gang Plow) valeur de $500.

Le Département de l'Agriculture de la Saskatchewan offre de payer le transport DE SASKATOON OU DE REGINA A LETHBRIDGE, si vous envoyez votre échantillon d'ici au 2 OCTOBRE à M. H. S. Smith, Regina, ou à M. Jas. H. Bridge, Saskatoon.

Payez le transport d'avance à ces deux endroits.

Mettez sur l'échantillon une étiquette en double, l'une à l'intérieur et l'autre à l'extérieur, donnant le nom et l'adresse de l'exposant, et indiquant la classe et la section du produit que vous voulez exposer.

Choisissez tout de suite ce que vous avez de mieux. Vous avez tout à gagner et rien à perdre.

Vous pouvez vous procurer la liste des prix en vous adressant à John T. Burns, International Dry Farming Congress, B. 3060, Lethbridge, Alta.

Toutes les entrées devront être faites d'ici au 16 octobre à Lethbridge, Le Département de l'Agriculture de la Saskatchewan gardera la propriété des échantillons dont il aura payé le transport.

Prince Albert

A l'issue de la mission des catholiques de langue française, le R. P. McCaffrey, O. M. I., curé de la cathédrale, a fait connaitre que désormais il y aurait à Prince Albert chaque dimanche à 8 heures et demie une messe pour les Canadiens, où l'on parlerait exclusivement le français.

Cette nouvelle décision a procuré une grande joie à toute notre population française de Prince Albert et tous nos Canadiens se proposent de se montrer toujours à la hauteur de la situation.

Une souscription a été également ouverte pour l'achat d'une statue de la bonne Ste Anne qui devra figurer dans la cathédrale en souvenir de l'inoubliable mission catholique française de 1912.

Chronique Locale

—Notre sympathique curé. M. L'abbé Th. Schmid, nous a quitté samedi dernier pour un voyage de quelques mois en Europe. Il visitera la France et la Suisse, son pays d'origine. Nous lui souhaitons bon voyage et heureux retour. Pendant son absence le R. P. Gabillon, O. M. I., le remplace pour la desserte de la paroisse.

—Des travaux considérables pour l'installation d'un système d'aqueduc se poursuivent à l'Ecole Saint-Michel. Le posage des tuyaux et les travaux de plomberie dureront au delà d'un mois. Un moteur à l'huile sera installé dans le sous-sol, pour pomper l'eau d'un puits bien alimenté à proximité de la maison. La grande difficulté à vaincre pour le renvoi d'eau se trouvait dans le peu d'inclinaison du terrain aux alentours des bâtisses; on y a remédié par le creusage d'une vaste citerne de stérilisation en béton. Les travaux de cette citerne sont confiés à l'intelligente direction de M. Joseph Benoit, employé à l'école Saint-Michel. Deux habiles menuisiers, M. G. Riou et M. Verrault, font de nouvelle divisions à l'intérieur et diverses réparations qui mettront l'Ecole sur un pied d'installation tout-à-fait moderne.

—M. J. E. Fortin, de Régina, jeune architecte canadien de talent qui a dressé les plans de la cathédrale de Régina et ceux du Palais Législatif de la Saskatchewan, était de passage ici la semaine dernière au sujet des travaux qui s'exécutent à l'Ecole Saint-Michel et dont il a fourni lui-même les plans. Il nous dit que des Canadiens d'exellente classe arrivent tous les jours à Régina. M. Fortin est membre actif et dévoué du Parler Français de la Saskatchewan ou Association Franco-Canadienne.

L'Eglise catholique est toujours debout

Dans une lettre écrite le 25 février 1758, Voltaire disait" Encore vingt ans et Dieu aura beau jeu." Au lieutenant de police Hérault, qui lui reprochait son impiété et lui disait: "Vous avez beau faire, quoique vous écriviez, vous ne viendrez pas à bout de détruire la religion chrétienne", Voltaire répondit: "C'est ce que nous verrons."

Dieu a eu beau jeu.... contre Voltaire. Pour ce qui est de l'Eglise, voici non point vingt ans, mais cent cinquante ans passés; et l'Eglise catholique est toujours debout.

AVIS

Le Télégramme suivant m'a été envoyé:

Ceux qui s'adressent directement au Département ou par l'Agent Local pour obtenir permission de quitter leur terre pour s'engager aux travaux de la moisson seront aussi protégés a raison de cette absence. Toutes ces demandes d'absence devront être transmises promptement à l'agent.

(Signé) J. W. GREENWAY.

W. A. URTON,
Sous-Agent des Terres.
Duck Lake, Sask.

Cours des Marchés

MARCHÉ DE DUCK LAKE

Blé no. 1 du nord	.86
no. 2 id.	.83
no. 3 id.	.77
no. 4 id.	.64
Œufs frais	la douz. 20
Beurre	la livre 20

MARCHÉ DE WINNIPEG

Blé no. 1 du nord	1.04½
no. 2 id.	1.02½
no. 3 id.	98
no. 4 id.	88
no. 5 id.	71½
no. 6 id.	62½

PRIX PROBABLE DU GRAIN

Blé no. 1 du nord	— Octobre	93
id.	— Décembre	90
Avoine	Octobre	35½

Pour les Battages

Ingénieur Expert pour moteurs à gazoline. 12 ans d'expérience demande position pour les battages dans la Saskatchewan, possède certificat: garantit donner satisfaction. Ecrire, mentionnant le salaire, la marque de l'engin.

D. FORTIER,
St. Adolphe, Man.

Demande d'emploi

Une jeune fille, connaissant très bien le français et l'anglais, la clavigraphie et la sténographie, ayant de l'expérience, désire position dans un bureau. Peut fournir d'excellentes références. S'adresser à

Melle G. O'B.
22 Meadow St.,
22-S. Sherbrooke, Qué.

AVIS

Instituteur avec 4 ans d'expérience, parlant les deux langues, diplomé de 3ième classe pour la Saskatchewan, demande une école.

S'adresser à: V. D. L.
Boite 998
27-6-12 Prince Albert, (Sask.)



RÉSUMÉ DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES HOMESTEADS DU NORD-OUEST CANADIEN

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan, ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaitre personnellement à l'agence ou à la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut être faite par procuration, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du demandeur.

DEVOIRS.—Un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans. Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 âcres possédée ou cultivée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

En certains districts un possesseur de homestead de bonne foi peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat est de $3.00 l'âcre et les devoirs sont les suivants: résider sur l'un ou l'autre homestead, six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'enregistrement du homestead, y compris le temps nécessaire pour mériter les lettres patentes du dit homestead, et en plus, culture de 50 âcres extra.

Un colon qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes:

Prix $3.00 l'âcre. Devoirs: Résidence de six mois chaque année pendant trois ans, culture de 50 âcres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY.
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.